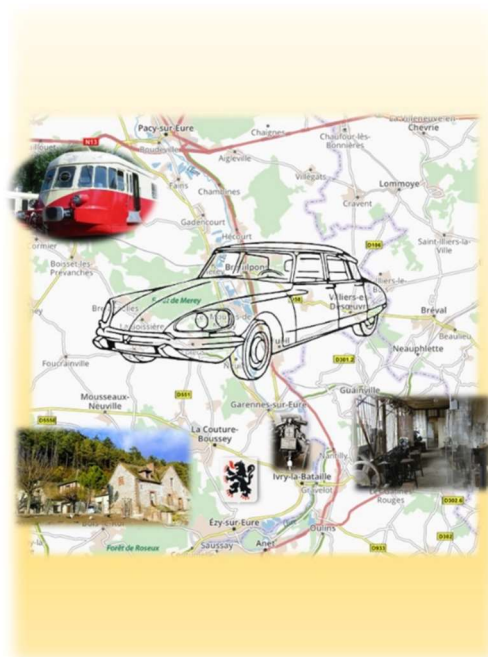


12^{ème} Sortie francilienne®, ouverte aux véhicules commercialisés entre 1955 et 1976 - Samedi 25 mai 2019

A la (re)découverte du patrimoine touristique de la vallée de l'Eure.



Pour sa 12^{ème} édition, la Sortie francilienne® ouverte à **tous les véhicules commercialisés entre 1955 et 1976** ainsi qu'aux véhicules à caractère exceptionnel ou rare jusqu'à 1985, quels qu'en soient la marque et le modèle, **va faire fi des vieilles pierres et autres ruines**. Elle vous propose de (re)découvrir des aspects oubliés du patrimoine culturel et touristique de la vallée de l'Eure, au travers d'une balade en train ancien et de la visite guidée du musée du peigne et des parures, véritables trésors techniques et artistiques qu'André Citroën en personne n'aurait pas reniés ! Le copieux déjeuner sera partagé dans une chaleureuse ferme-auberge à deux pas du musée du peigne. A la différence des restaurants classiques, les différentes options du menu seront choisies sur place (nombreux choix proposés).

Le **rendez-vous** est fixé **à partir de 8h à Rambouillet**, au bord de l'étang du Coupe-gorge (accès facile et rapide : prendre la RD 936 allant de Rambouillet à Saint-Léger-en-Yvelines et 500m après la sortie de Rambouillet, tourner à droite sur la route forestière goudronnée. Aller jusqu'au bout de cette route (grand parking au bord de l'étang). **Les derniers départs seront donnés à 8h30 impérativement.**

L'itinéraire de la matinée vous conduira à la gare SNCF de Pacy-sur-Eure pour une promenade en train ancien le long de la vallée de l'Eure (une des voitures ferroviaires est classée monument historique), d'une durée d'1h 1/4. La visite du musée du peigne et des parures, à Ezy-sur-Eure, se terminera vers 17h et marquera la fin de cette édition 2019 de la Sortie francilienne®.

Précisions sur le menu servi à la ferme-auberge (les viandes sont des produits de la ferme) :
Apéritif (kir breton) - Terrine maison - Entrée commandée sur place parmi cinq possibilités et servie à table - Plat chaud servi à table, à partager entre convives (canard au vin ; canard confit ; lapin confit ; poulet au cidre ; pintade au vin blanc), accompagné de pommes de terre cuites au four à la graisse de canard - Plateau de fromages - Dessert commandé sur place parmi six possibilités et servi à table - Café - Vin au pichet.

Tarifs (incluant l'accueil avec collation chaude, la plaque de la sortie, les deux activités et le déjeuner) :
 - **adhérent DS Club Révolution 55 : 48 €/personne (l'adhésion au club vaut pour l'adhérent, son conjoint et ses enfants).**
 - **non adhérent DS Club Révolution 55 : 53 €/personne.**

NB : toute inscription annulée moins de 10 jours francs avant la date de sortie ne pourra pas être remboursée.

Date limite impérative d'inscription : 15 mai 2019 (réception au club)

Les contraintes logistiques limitent le nombre de places à 80 personnes (et 30 véhicules) ; enregistrement par ordre de réception.

www.dsclubrevolution.fr – contact@dsclubrevolution55.fr

Bulletin d'inscription à retourner, avec votre règlement, à : **DS Club révolution 55 – 22 avenue Louis – 77270 Villeparisis, avant le 15/5/2019**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél portable : Mél :

Véhicule engagé : Marque : Modèle : Année :

Participera à la 12^{ème} Sortie francilienne® organisée par le DS Club révolution 55, le 25 mai 2019 dans la vallée de l'Eure. Le rendez-vous est fixé à partir de 8h à Rambouillet (étang du Coupe-Gorge). **Derniers départs donnés à 8h30 précises.**

Total (adhérent DS club révolution 55) : x 48 € = €

Total (non adhérent DS club révolution 55) : x 53 € = €

Règlement à l'ordre de : **DS Club Révolution 55.**

Date :

Signature :

TSVP →

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE - SORTIE FRANCILIENNE 25 MAI 2019

ART. 1 DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

La sortie est une manifestation regroupant des véhicules automobiles commercialisés entre 1955 et 1976, ainsi que des véhicules à caractère exceptionnel ou rare jusqu'en 1985.

ART. 2 ORGANISATEUR

L'organisateur est l'association DS Club révolution 55, association loi 1901 dont le siège est : 22 avenue Louis - 77270 Villeparisis. Les participants déclarent accepter le présent règlement du simple fait de leur inscription.

ART. 3 VEHICULES ADMIS

Le DS Club révolution 55 se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux ou ne correspondant pas aux critères du présent règlement. Toute voiture sans documents légaux (carte grise, contrôle technique, assurance) sera refusée. Cette décision sera sans appel.

ART. 4 ENGAGEMENT

A chaque véhicule engagé doit correspondre au bulletin d'inscription. Tout changement de véhicule doit être signalé avant le départ à l'organisation, laquelle se réserve le droit de refuser ce changement si le nouveau véhicule ne correspond pas aux critères du règlement. Les bulletins d'inscription doivent être retournés avec le règlement correspondant pour le 15 mai 2019 (date de réception) ; chaque inscription reçue fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par courriel de la part de l'organisation. Tout désistement non signalé au moins 10 jours calendaires avant la date de la sortie ne pourra pas être remboursé.

ART. 5 PUBLICITE COMMUNICATION

Aucune publicité, communication, etc. ne pourra se faire sans l'accord au préalable de l'organisateur. Les équipages acceptent toute photographie, film, enregistrement vocal par l'organisateur ou tout organisme accrédité dans le cadre de cette manifestation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur voiture et de leur voix par le DS Club Révolution 55 sur tous supports papiers, numérique, vidéo etc. et ceci sans limitation de durée.

ART. 6 OBLIGATIONS GENERALES

Dans le cadre de cette manifestation, les équipages devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des différentes villes traversées, aux prescriptions du présent règlement. Un contrôle des papiers du véhicule engagé ainsi que du permis de conduire, sera effectué avant le départ, dans la bonne humeur.

ART. 7 RECLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, de la bonne humeur et de la courtoisie, chacun s'engage à adhérer au présent règlement et accepte en conséquence les décisions de l'organisateur.

ART. 8 REGLEMENTATION ET ASSURANCES

Tout véhicule devra être couvert par une assurance en cours de validité, posséder une carte grise ou titre de circulation, avoir un contrôle technique valide ou l'équivalent pour les véhicules étrangers. Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire correspondant au véhicule présenté. Chaque participant déclare faire son affaire de toute panne ou avarie survenant sur le véhicule qu'il a engagé durant cette manifestation.

La responsabilité du DS Club révolution 55 ne saurait être engagée d'aucune sorte pour les dommages que les participants pourraient occasionner ou subir au cours de cette rencontre.